

**ELECTIONS DES ETUDIANTS AUX INTANCES DE L'ECOLE (Conseil d'administration et
Conseil pédagogique et scientifique) ET DE L'ELECTION PARTIELLE DU PERSONNEL A LA
COMMISSION DE LA RECHERCHE – Année 2024**

Conseil d'administration et Conseil pédagogique et scientifique

PROCURATION

Mandant :

.....
(nom, prénom, fonction)

donne procuration à :

Mandataire :

.....
.....
(nom, prénom, fonction)

**afin de voter en mon nom pour les élections à l'Ecole Nationale Supérieure de Paris-Belleville
les jeudi 12 décembre 2023 et vendredi 13 décembre 2024 (rayer les mentions inutiles) :**

- du Conseil d'Administration
- de la Commission des Formations et de la Vie Etudiante
- de la Commission de la Recherche

au titre du collège :

Le mandataire doit être électeur dans le même collège que le mandant.

Chaque mandataire ne peut disposer plus de deux procurations pour chaque scrutin

La procuration doit être présentée par le mandataire au moment du vote.

Le mandataire signe au moment du vote pour le mandant.

Fait à Paris, le

Signature du mandant :

Le mandant doit transmettre sa demande de procuration complétée et signée, accompagnée d'un justificatif d'identité (copie recto/verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en vigueur), par courriel à election2024@paris-belleville.archi.fr au plus tard le vendredi 9 décembre 2024 à 12h00 (midi)